



#2

Mars 2021

## LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser cette deuxième « Lettre France Relance dans les Hauts-de-Seine ». Je vous remercie pour vos nombreux retours sur ce nouveau support de communication, que nous tâcherons de faire évoluer au gré de vos suggestions.

Le **comité départemental du plan de relance**, tenu le 5 mars 2021 sous la présidence du préfet des Hauts-de-Seine, a permis de faire un point d'étape avec les élus et les acteurs économiques sur le déploiement de « France Relance » dans le département.

Les nombreux chiffres présentés ont illustré toute la mobilisation du tissu économique et social de notre département pour se saisir des nombreux dispositifs lancés. Les dialogues réguliers que nous maintenons avec les porteurs de projet, notamment lors des réunions avec les filières, sont éclairants pour identifier les éventuels points de blocage et les améliorations possibles.

Je vous souhaite une très bonne lecture et vous remercie pour votre implication quotidienne.

**Yoann BLAIS**

Sous-préfet, en charge du développement économique et de l'emploi

### LE SITE A CONSULTER

- Lancée à l'automne dernier, la plateforme « 1 jeune 1 solution » met en relation les jeunes de moins de 26 ans cherchant un emploi, une formation ou une mission avec des entreprises.
- A la suite des annonces du Premier ministre, les jeunes et les entreprises peuvent désormais y retrouver une **bourse de stages et des offres d'emploi**.
- Les employeurs peuvent y déposer facilement leurs offres.  
→ **Lien** : [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)

### L'ACTUALITÉ JURIDIQUE

- Un décret du 9 mars 2021 apporte des précisions concernant les évolutions du fonds de solidarité.

- Un régime est ajouté pour les centres commerciaux interdits d'accueil du public (plus de 20 000 m<sup>2</sup>), qui bénéficieront des mêmes aides que les entreprises du secteur « S1 Bis » en cas de pertes de plus de 50% de chiffre d'affaires.

→ **Lien** : [Légifrance](#)

## LE CHIFFRE DE LA QUINZAINE

# 2,1 M€

Montant alloué aux **structures alto-séquanaises de l'économie circulaire** dans le cadre du plan de relance.

- 6 structures sont concernées, bénéficiant de près d'un quart de l'enveloppe régionale.

- Un soutien particulier a été apporté aux recycleries et ressourceries, qui poursuivent un double objectif d'économie durable et d'insertion professionnelle.

→ **Lien** : [Le Fonds économie circulaire de l'ADEME](#)

## L'ANNONCE SUR LE PLAN DE RELANCE

- Présentés ce jeudi 11 mars, les premiers résultats du **Fonds de décarbonation de l'industrie (ADEME)** sont positifs, avec déjà 49 projets soutenus grâce au plan de relance.

Les AAP sont reconduits pour l'année 2021, avec un périmètre élargi :

**-l'AAP portant sur l'efficacité énergétique** est élargi à la transformation des procédés ;

**-l'AAP sur la production de chaleur biomasse** est reconduit.

- Pour chacun de ces appels à projets, un premier relevé des candidatures aura lieu le 17/05/2021, puis un second le 14/10/2021.

→ **Lien** : [Ministère de la transition écologique](#)

## LES ACTUALITÉS DE LA QUINZAINE

### Pour les collectivités

#### *Jardins partagés et collectifs*

- Piloté par la préfecture des Hauts-de-Seine, l'AAP « Jardins partagés et collectifs » vise à soutenir l'agriculture urbaine et les lieux de vie dans les quartiers.

### Pour les entreprises

#### *Transition écologique*

- Lancé en décembre 2020, cet AAP de l'ADEME vise à soutenir l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou solutions proposés par

- Les porteurs de projets peuvent être les collectivités, des bailleurs ou des associations qui gèrent des jardins partagés.

- Les aides serviront à financer des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (études).

- L'AAP est ouvert jusqu'au **10/09/2021**. Les dossiers sont instruits au fil de l'eau jusqu'à épuisement des crédits. La prochaine relève a lieu le **09/06/2021**.

→ [Lien : Préfecture des Hauts-de-Seine](#)

### **Alimentation locale et solidaire**

- Cet AAP, également suivi au niveau départemental par la préfecture des Hauts-de-Seine, vise à encourager le développement d'une alimentation saine et durable.

- Le volet territorialisé soutient les producteurs, les associations, les entreprises et les collectivités qui ont engagé des démarches d'approvisionnement et de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous : conditionnement, locaux, commerces ambulants, etc.

- L'AAP est ouvert jusqu'au **02/07/2021**. Les dossiers sont instruits au fil de l'eau jusqu'à épuisement des crédits. La prochaine relève a lieu le **28/04/2021**.

→ [Lien : Préfecture des Hauts-de-Seine](#)

des PME et générant des externalités positives pour l'environnement.

- Le dispositif est très large, couvrant ainsi des projets portés dans l'énergie, les transports, l'industrie, le recyclage...

- Cela consiste en une aide forfaitaire de 100 000€ pour les PME ayant des projets dont la phase de R&D est déjà réalisée. Il s'agit de financer l'industrialisation et le déploiement.

- Les dossiers de candidature sont synthétiques (10 pages maximum) et visent à cibler les projets les plus prometteurs.

- La clôture finale a lieu le **05/04/2021**

→ [Lien : ADEME](#)

### **Commerce et numérisation**

- Lancé en janvier 2021, le « Chèque Num » est une aide forfaitaire de 500€ destinée aux entreprises de moins de 11 salariés

- L'aide est proposée aux entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil de public ainsi qu'aux hôtels.

- Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent avoir engagé des dépenses de numérisation de 450€ minimum - entre le 30/10/2020 et le **31/03/2021**.

- Ces dépenses peuvent inclure des achats ou des abonnements, notamment en matière de vente et en ligne ou de recours à des logiciels. Les dépenses d'accompagnement sont aussi éligibles.

→ [Lien : France Num](#)

